

## Coronavirus - Covid19 Communiqué du 15 mai 2020

À la suite de la réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) qui s'est tenue ce mercredi 13 mai et les informations qui nous sont parvenues à cet instant, le Collège communal d'Aubel vous communique les mesures pratiques adoptées sur le territoire communal et les dispositions prises dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19. Ces informations sont susceptibles d'évoluer très rapidement.

Depuis le 4 mai, nous sommes entrés en phase de déconfinement.

Pour rappel, le déconfinement est organisé en phases stratégiques :

- 4/05 : phase 1 → Sortie et port du masque dans les transports en commun
- 11/05 : phase 2 → Elargissement des contacts sociaux et ouverture des commerces
- 18/05 : phase 3 → Ouverture des écoles, des marchés, des commerces de services et des clubs sportifs
- 08/06 : phase 4 → Ouverture mesurée des établissements Horeca et lieux de rencontres.

Chaque phase pourrait se voir modifiée et/ou reportée en fonction de la situation sanitaire qui en découlerait.

### Concernant la mobilité : transports, sorties et déplacements, rencontres, rassemblements, Sport & Loisirs

La règle principale est toujours la même : **RESTEZ CHEZ VOUS.**

Depuis le 10 mai, chaque foyer peut accueillir à son domicile jusqu'à maximum quatre personnes – toujours les mêmes.

Afin de limiter le nombre de contacts favorisant la dispersion du virus, les personnes invitées s'engagent à n'entrer que dans un seul foyer. L'objectif est de restreindre au maximum les silos qui se rencontrent.


Cela, aux conditions suivantes :

- Les distances de sécurité doivent, bien entendu, être respectées avec les invités.
- Si le citoyen possède un jardin ou une terrasse, il est préférable d'organiser cette visite à l'extérieur.
- Il est évident qu'aucune visite ne peut être autorisée si un membre de la famille ou si la personne invitée est malade.
- Une attention particulière devra être apportée aux personnes plus âgées ou fragiles.

Ce système facilite également le traçage des contacts qui ont eu lieu entre les personnes si l'une d'elles s'avérait positive au Covid-19.

## Concernant les sorties en plein air

Vous avez l'autorisation de vous promener à pied, à vélo, à cheval, en moto selon les règles suivantes :

-  La pratique d'une activité physique doit être :
- ✓ individuelle
- ✓ ou avec des membres de la famille vivant sous le même toit
- ✓ et/ou en compagnie de 2 autres personnes (toujours les mêmes).

Tout cela en respectant une distance sociale de minimum 1,5 mètre entre chaque personne / 5m pour la course à pied afin d'éviter les projections de gouttelettes de transpiration.

Les transports en commun circulent normalement, mais il est demandé de se limiter aux déplacements indispensables. **ATTENTION, le port du masque y est obligatoire ! Cette obligation s'appliquera dès l'entrée dans une gare, dans une station de métro ou lorsque l'utilisateur patiente à un arrêt.**

## Sports & Loisirs

Les entraînements sportifs réguliers en extérieur sont autorisés sous conditions:

- 20 personnes maximum et présence de l'entraîneur ;
- Distance de sécurité ;
- Vestiaires, douches/sanitaires et cafétérias restent inaccessibles ;
- Les compétitions sportives, professionnelles ou non, restent interdites jusqu'au 31 juillet ;
- Le Royal Aubel Football Club a d'ores et déjà annoncé qu'il ne recommençait pas les entraînements.

Ouverture des musées, parc naturels et animaliers, bâtiment historique :

- Vente de ticket en ligne ;
- Plan de circulation et respect de la distanciation sociale ;
- Les restaurants, plaines de jeux et attractions sont fermés ;
- Interdiction de s'installer, pique-niquer dans les parcs.

**Le parc naturel de l'Abbaye de Val-Dieu est accessible ainsi que la basilique et le magasin de souvenirs.**

## Enseignement fondamental Écoles communales de Saint-Jean-Sart et La Clouse



Chers Parents,

Comme vous l'avez lu ou entendu à travers les médias, l'un des objectifs de ce plan de déconfinement est de permettre une reprise partielle et progressive des leçons à certaines classes prioritaires, tout en continuant à assurer un accueil en garderie pour les familles qui n'ont pas d'autre solution de garde, en garantissant les conditions de sécurité optimales à l'ensemble des élèves accueillis.

La reprise des cours est donc prévue ce lundi 18 mai pour les classes de 6<sup>ème</sup> primaire et le lundi 25 mai pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>.

Cette rentrée, nous en sommes conscients et nous le comprenons parfaitement, vous inquiète.

Nous travaillons déjà depuis plusieurs jours à l'organisation de la reprise. La COPALOC (commission paritaire locale regroupant pouvoir organisateur (PO) et enseignants) s'est réunie et a émis un avis favorable à la réouverture de nos écoles.

L'objectif du personnel enseignant et de l'administration communale en tant que pouvoir organisateur est de mettre en place prioritairement les mesures sanitaires établies par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre une rentrée **dans les meilleures conditions de sécurité** :

- d'une part une liste des mesures à prendre a été suivie pour l'aménagement des locaux et de leurs abords ;
- d'autre part nous avons fait appel à un service externe de prévention et de protection au travail afin d'évaluer le dispositif mis en place et nous aider à améliorer encore le degré de sécurité.

Chers parents, nous espérons que ces mesures vous rassureront et nous vous prions de croire que, avec les enseignants, **nous mettons tout en œuvre pour organiser ce retour à l'école dans les meilleures conditions.**

Également, merci de respecter les mesures de sécurité et d'hygiène suivante aux abords de nos écoles :

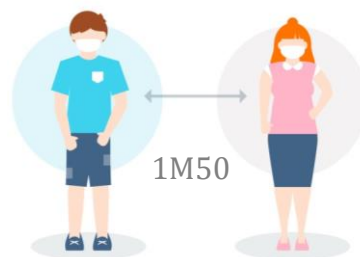
→ L'accès aux bâtiments est **strictement interdit** à l'exception des élèves et du personnel d'encadrement

Merci d'attendre votre(vos) enfant(s) à la barrière d'entrée.

→ Respectez les mesures de distanciation sociale

→ Si possible, amenez et venez rechercher votre(vos) enfant(s) seul.e afin d'éviter un trop grand rassemblement devant l'école.

→ Le port du masque est **fortement souhaité** afin de vous protéger et protéger notre personnel enseignant.



### Organisation des cours

La direction organise la reprise des cours. Aussi, les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire iront à l'école 2 jours par semaine – les premières et deuxième s'y rendront 1 jour par semaine.

La direction veillera à organiser les groupes afin de limiter le nombre d'enfants présents simultanément.

### Garderie

Les parents doivent garder les enfants à domicile et privilégier une garderie autonome. Il faut à tout prix éviter le recours aux grands-parents (personnes particulièrement exposées) pour assurer la garderie.

Une garde d'enfant est organisée à l'école pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité. Par ailleurs, les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par des personnes âgées peuvent également se présenter à la garderie.

Ce service sera soumis aux mêmes règles que celles concernant la présence à l'école.

Les masques de protection : L'entièreté de notre personnel enseignant a été fourni en masques de confort, mais également en visière de protection.

Toutes les mesures d'hygiène ont été mises en places (savons, gel hydroalcoolique, services de nettoyage et désinfection renforcés, ....)

Les enfants de 12 ans (6<sup>ème</sup> primaire) ont reçu chez eux leur masque de confort en tissu.

Une réserve de masques est également prévue dans les écoles.

### Le ramassage scolaire :

Il est maintenu, la voiture communale passe **là où les parents l'ont signalé.**

### **École libre d'Aubel**

Les cours reprendront à partir de mardi 19 mai.

Pour tous renseignements sur la reprise de l'école libre d'Aubel, vous pouvez contacter la direction :

Téléphone : 087/68.79.08

GSM : 0494/59.09.57

Email : [ecole.libre@aubel.be](mailto:ecole.libre@aubel.be)

## **Services communaux**

### **État-civil, Tourisme, Urbanisme, Énergie, ALE, Artistouilles, Hall omnisports...**

Au niveau de l'administration communale, nos bureaux sont fermés (une ouverture du bureau de l'état civil est prévue pour la phase 3 du déconfinement – 8 juin).

Tous les services sont joignables par téléphone aux horaires habituels. (087/680130 ou à [info@aubel.be](mailto:info@aubel.be))

Les bureaux de l'Etat-Civil, l'urbanisme, l'énergie et la comptabilité sont **ouverts sur RENDEZ-VOUS.**

Les infrastructures sportives, culturelles et du tourisme sont fermées.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque est **accessible uniquement sur rendez-vous.**

Le service « take-away » sans contact et les livraisons de livres à domicile sont toujours accessibles. Vous pouvez contacter la bibliothèque au 087/687200 ou par courriel [bibli@aubel.be](mailto:bibli@aubel.be).



## CPAS

Les services du CPAS sont accessibles exclusivement sur rendez-vous.

La distribution des repas à domicile est maintenue. Le service du taxi social est maintenu uniquement pour les urgences alimentaires et médicales. Il est assuré par les services communaux à la place des bénévoles.

Contact : 087/30.62.80 - [cpas@aubel.be](mailto:cpas@aubel.be)

## Économie - Mesures en matière de Commerces

Depuis le 11 mai, de nombreux commerces ont rouvert. Quant aux rassemblements, ils sont désormais autorisés jusqu'à maximum 4 personnes extérieures au domicile.

### ♦ Rassemblements et festivités

**Les rassemblements sont toujours interdits (privés et publics)**

→ Depuis le 10 mai, chaque foyer peut accueillir à son domicile jusqu'à maximum quatre personnes – toujours les mêmes.

- Les événements de masse (>10.000 personnes) sont annulés jusqu'au 31 août 2020.
- Cérémonie de mariages et enterrements : 30 personnes maximum seront autorisées lors des cérémonies sous conditions : distance de sécurité, port du masque. Les réceptions après les cérémonies officielles et religieuses restent interdites.

### ♦ Commerces

Ouverture des commerces selon les conditions suivantes ( depuis le 11 mai) :

- 1 seul client par 10m<sup>2</sup>, pendant 30 min maximum. Pour les plus petits commerces une exception est prévue.
- Il sera fortement recommandé à chaque client de porter une protection couvrant le nez et la bouche dans les commerces.
- Respectez les distances de sécurité (1m50).
- Les employeurs sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés, et devront tout faire pour garantir des conditions de travail sûres.
- Afin d'éviter les effets de foule, chacun(e) devra faire ses courses seul(e). Une exception sera tolérée pour les jeunes de moins de 18 ans – qui pourront être accompagnés d'un parent – et les personnes nécessitant de l'aide.
- Il est recommandé de se rendre dans les commerces situés dans une ville ou une commune proche de son domicile et de son lieu de travail.
- Les commerces peuvent ouvrir aux horaires habituels.

Pour les métiers - services à la personne - de contact comme les salons de coiffure, de soins esthétiques, de massage, kinés (reprise autorisée à partir du 18 mai) :

- Accueil uniquement sur rendez-vous.
- Masques obligatoires pour les clients et le personnel.
- Respectez les distances de sécurité (1m50).

## ♦ Notre marché

### Il vous a manqué ? il est de retour !

Notre marché reprendra dès ce mardi 19 mai.

Les marchés du 19 mai et du 24 mai sont déjà programmés. La suite dépendra du bon déroulement de ceux-ci. Nous en appelons au civisme de tous.

Quelques règles de sécurité et d'hygiène seront mises en place :

- Plan de circulation; le marché comportera 2 allées et un sens giratoire sera imposé aux visiteurs.
- La dégustation/consommation sur place est interdite.
- Limitez au maximum votre temps sur le marché.
- Nous veillerons à l'hygiène imposée aux commerces ambulants (à savoir le port du masque et la disposition de gel hydroalcoolique).
- **Le port du masque est fortement conseillé aux visiteurs afin de vous protéger et protéger les autres.**



## MASQUES DE PROTECTION :

Le 24 avril dernier, Le CNS prenait les décisions suivantes sur base du rapport d'expertise du GEES :

- ⇒ Le port d'une protection qui couvre la bouche et le nez sera **fortement recommandé à partir de 12 ans dans l'espace public** et **obligatoire dans les transports en commun**.
- ⇒ Dans les écoles, au moins les élèves de plus de 12 ans et les membres du personnel devront porter un masque buccal ou une autre protection tout au long de la journée.

Pour rappel, il faut entendre par « le port d'une protection » le port d'un masque ou de toute autre alternative qui permet effectivement de se couvrir la bouche et le nez (écharpe, foulard, etc.).

Depuis le début de cette gestion de crise nous suivons les directives reçues du Conseil National de Sécurité et les mettons en application sur le domaine de la commune.

**Le Collège Communal vous fait savoir que le port du masque est **fortement recommandé** dans notre espace public et au sein de nos commerces locaux**  
**Il en va de la sécurité sanitaire de tous.**

Depuis le début de cette crise, grâce à la collaboration solidaire de notre personnel communal, d'associations, de couturières bénévoles, de dons, nous fabriquons et distribuons des masques en tissu à nos opérateurs de terrain, nos commerçants, nos publics à risques, nos médecins, infirmières, aides-soignantes,... et à notre population.

**À l'heure actuelle, c'est plus de 3.500 masques qui ont été confectionnés !**

Ce sont 60 bénévoles qui œuvrent depuis 2 mois maintenant,



# NOUS LEUR DISONS, ENCORE UNE FOIS MERCI

Le service de livraison de masques est toujours disponible : par mail [masque@aubel.be](mailto:masque@aubel.be) ou par téléphone (du lu. au vend. de 9h à 12h) au 087/68.79.00 (1 masque par habitant à partir de 16 ans)

**ENSEMBLE** ..... Un mot qui a trouvé tout son sens grâce à la solidarité aubeloise. Aussi après les opérations « Aubel masqué » « Solidarité Ados-Bambins » « Appel solidaire » « un dessin – un sourire » « visières 3D », nous vous présentons ici l'opération « *un gel pour tous* »

L'Administration communale remercie très chaleureusement la **société Stassen Alken-Maes** qui a tenu à contribuer à l'effort collectif et au bien-être de tous **en offrant 5.000 flacons de gel hydroalcoolique à notre commune et 500 flacons à notre résidence – La Kan/INAGO.**

Ce gel est issu de la propre production de Stassen Alken-Maes : l'alcool est extrait au cours de la fabrication des cidres et des bières 0%. L'idée était d'utiliser cet excédent d'alcool afin de fabriquer un gel antibactérien agréé par le SPF Santé Publique.



Le Collège communal a décidé d'offrir et fournir un flacon de gel hydroalcoolique à chaque habitant de notre commune. Des flacons seront également distribués dans les 3 écoles de notre entité.

## Comment récupérer mon flacon de gel ?

Un bureau de retrait est mis en place par les services communaux au Hall Omnisports – au bureau du secrétariat - **du 18 mai au 5 juin** inclus (du lundi au vendredi – *sauf fériés*). Vous pouvez venir récupérer votre/vos flacon(s) au moment qui vous convient dans les plages horaires définies ci-dessous.



->En cas de file d'attente, merci de respecter les règles de distanciation : 😊 ← 1M50 → 😊

->Enlèvement par une seule personne pour un ménage

->1 flacon par habitant.

->Possibilité de récupérer les flacons d'un ménage voisin

->Questions & infos sur cette opération ?

📞 087/68.79.00

Horaire de distribution :

Lundi de 13h30 à 18h30 - Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h30 à 17h30 – Vendredi de 9h30 à 16h30

## PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES